

ACTION URGENTE

EXÉCUTION IMMINENTE APRÈS 34 ANS DANS LE COULOIR DE LA MORT
John Conner, un homme de 60 ans qui est dans le couloir de la mort de l'État de Géorgie depuis 34 ans, doit être exécuté le 14 juillet. Lors de son procès, il était représenté par un avocat inexpérimenté et le jury n'a pas été informé de son enfance marquée par la violence, ni de sa possible déficience intellectuelle.

Le 10 janvier 1982, le corps de J.T. White a été retrouvé dans le comté de Telfair, en Géorgie. Son ami **John Wayne Conner**, alors âgé de 25 ans, a déclaré à la police qu'il s'était battu sous l'emprise de l'alcool avec J.T. White lorsque ce dernier avait fait des commentaires obscènes sur sa fiancée. Il a tenté de se suicider en détention avant son procès et a été hospitalisé pendant plusieurs semaines.

Lors de son procès, John Conner a été représenté par un avocat de 26 ans qui n'avait jamais défendu une personne encourant la peine de mort. Celui-ci n'a présenté aucun élément au cours du procès, qui n'a duré que trois jours en comptant la sélection des jurés. À l'issue du verdict de culpabilité rendu par le jury, l'avocat a informé le juge que son client lui avait demandé de ne présenter aucune circonstance atténuante, à quelques minutes de l'audience de détermination de la peine. Ni son avocat, ni le juge n'ont pleinement expliqué à John Conner ce qu'impliquait sa décision. Malgré le fait que son client était probablement atteint d'une déficience intellectuelle, avait un terrain dépressif et avait tenté de se suicider peu de temps avant, l'avocat n'a pas tenté d'obtenir un report de l'audience, qui a donc débuté quelques minutes après. Aucun élément n'a été présenté à titre de circonstance atténuante. Les jurés ont voté en faveur de la peine de mort le jour même, le 14 juillet 1982.

Ils n'ont pas eu connaissance de l'enfance de John Conner, marquée par la pauvreté et la violence aux mains d'un père alcoolique. L'une de ses sœurs a affirmé que « c'était un enfer de grandir chez les Conner » et ses avocats actuels ont décrit une enfance où régnait « une violence familiale extraordinaire, avec un usage fréquent des couteaux et des armes à feu, une consommation régulière de drogue et d'alcool, et de graves maltraitements physiques, sexuelles et psychologiques ». Étant enfant, « John a été témoin et victime de diverses formes de violence, notamment de coups assésés à l'aide de cordes, de tuyaux d'arrosage, de bâtons et de racines [...], de moqueries à l'égard de ses capacités intellectuelles limitées, et de coups de couteau et de tirs de fusil par son père ». John Conner s'est tourné vers l'alcool et les stupéfiants pour soulager son anxiété et sa dépression, ce qui n'a fait qu'accentuer ses problèmes. Il a fait plusieurs tentatives de suicide. En appel, trois experts engagés par la défense ont certifié que John Conner était atteint d'une déficience intellectuelle, mais trois autres spécialistes présentés par l'accusation ont conclu qu'il ne l'était pas. Un juge fédéral a statué que sa déficience intellectuelle n'avait pas été prouvée et la cour d'appel fédérale a estimé que cette décision n'était « pas clairement erronée ».

John Conner n'a fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire depuis 17 ans, et seulement de trois en 34 années. Il a surmonté ses addictions, s'est mis à la peinture dans le cadre d'une thérapie artistique, et il est devenu un modèle positif pour d'autres personnes. L'un des anciens gardiens du quartier des condamnés à mort qui sont favorables à une mesure de clémence pour John Conner considère que les détenus comme lui rendent la prison « plus sûre pour tout le monde ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez l'annulation de l'exécution de John Conner et la commutation de sa condamnation à mort ;
- déclarez-vous préoccupé-e par le fait que le jury n'a jamais été informé de son enfance marquée par la violence et de sa possible déficience intellectuelle, en soulignant que le Comité des grâces et des libérations conditionnelles a maintenant l'occasion de retenir ces informations à titre de circonstances atténuantes ;
- mettez en avant les éléments montrant que John Conner a bien évolué en détention après son enfance violente et chaotique, ainsi que le rôle positif qu'il semble jouer dans la prison ;
- expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime violent dont il est question dans cette affaire, ni à minimiser les souffrances qu'il a causées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 JUILLET 2016 À :

Comité des grâces et des libérations conditionnelles
 State Board of Pardons and Paroles
 2 Martin Luther King, Jr. Drive SE, Suite 458, Balcony Level,
 East Tower, Atlanta, Georgia 30334-4909, États-Unis
 Fax : +1 404-651-6670
 Courriel : laqsmith@pap.state.ga.us ; Clemency_Info@pap.state.ga.us
Formule d'appel : Dear Board members, / Mesdames, Messieurs,

Copies à :
Gouverneur de Géorgie
 Governor Nathan Deal
 Office of the Governor, 206 Washington Street,
 111 State Capitol, Atlanta, Georgia 30334, États-Unis (si possible,
 engagez le gouverneur à œuvrer en faveur d'un moratoire sur les
 exécutions en vue de l'abolition de la peine capitale en Géorgie)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

EXÉCUTION IMMINENTE APRÈS 34 ANS DANS LE COULOIR DE LA MORT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les avocats actuels de John Conner ont déclaré : « Bien qu'il soit dans le couloir de la mort depuis 34 ans sans espoir d'être libéré, M. Conner s'est transformé d'un jeune homme violent avec de graves problèmes de toxicomanie à un détenu pacifique et productif. » Un ancien agent pénitentiaire ayant suivi John Conner pendant six ans a écrit : « J'aimerais qu'il y ait plus de détenus comme M. Conner. Cela rendrait certainement les prisons plus sûres. Je pense que M. Conner est un grand atout pour les agents et les autres détenus. Il s'est révélé un très bon élément et un bon exemple pour les autres. »

La peine de mort exclut toute possibilité de réinsertion. Elle constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, et elle est incompatible avec la dignité humaine. Il y a tout juste 40 ans, la Cour suprême des États-Unis, dans l'arrêt *Gregg c. Géorgie*, a approuvé la nouvelle législation relative à la peine capitale, ce qui a permis la reprise des exécutions après près d'une décennie de suspension (voir le rapport d'Amnesty International intitulé *Still lethal after all these years: Gregg v. Georgia at 40*, disponible en anglais sur <https://www.amnesty.org/en/documents/amr51/4375/2016/en/>). Un juge ayant rendu un avis minoritaire a écrit : « L'État, lorsqu'il punit, doit traiter ses citoyens de façon compatible avec leur valeur intrinsèque en tant qu'êtres humains [...]. La fatale infirmité constitutionnelle de la peine de mort est qu'elle traite des membres de l'espèce humaine comme s'ils n'étaient pas humains, comme des objets avec lesquels on peut jouer et dont on peut se débarrasser. » Un autre a ajouté : « Le fait de prendre une vie "parce que l'auteur de la faute le mérite" doit sûrement cesser, car une telle peine repose sur le déni total de la dignité et de la valeur de cette personne. La peine de mort, qui ne permet pas de contribuer à l'objectif de dissuasion ni de servir une quelconque notion légitime de châtiment, constitue une peine excessive. »

En vertu des normes internationales, les accusés passibles de la peine capitale doivent bénéficier d'une représentation juridique suffisante à toutes les étapes de la procédure et il est interdit de condamner à mort une personne ayant une déficience intellectuelle. Depuis 1976, 1 436 exécutions ont eu lieu aux États-Unis, dont 65 en Géorgie (toutes effectuées après l'entrée de John Conner dans le couloir de la mort). Quatorze personnes ont été exécutées aux États-Unis depuis le début de l'année 2016, dont cinq en Géorgie.

Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances. À l'heure actuelle, 140 pays sont abolitionnistes en droit ou dans la pratique.

Nom : John Wayne Conner
Homme

AU 162/16, AMR 51/4417/2016, 8 juillet 2016